

Administrateur des avis du recours collectif
dans le domaine de l'immobilier au Canada
C.P. 3355
London (Ontario) N6A 4K3

RUQ

*SUNDERLAND C. TORONTO REGIONAL
REAL ESTATE BOARD ET AL.*

Cour fédérale : T-595-21

*MC FALL V. CANADIAN REAL ESTATE
ASSOCIATION ET AL.*

Cour fédérale : T-119-24

**Doit être envoyé, avec le cachet
postal Au plus tard le
22 septembre 2025**

FORMULAIRE D'EXCLUSION RECOURS COLLECTIFS CONCERNANT LA COMMISSION DE COURTAGE DES ACHETEURS

RENSEIGNEMENTS DU RÉCLAMANT

Prénom										Initiale		Nom									
Adresse principale																					
Adresse principale (suite)																					
Ville										Province		Code postal									
Province étrangère										Code postal étranger		Nom/abréviation du pays étranger									
Organisation et titre (s'il y a lieu)																					
Courriel																					
		—				—															
Numéro de téléphone																					

Ce formulaire d'exclusion s'adresse à toutes les personnes, **quel que soit leur lieu de résidence ou leur domicile** (y compris les personnes dont le lieu de résidence ou le domicile est situé à l'extérieur du Canada), qui ont vendu un bien immobilier résidentiel inscrit dans un système interagences appartenant à une commission ou association immobilière défenderesse et exploité par celle-ci entre le 11 mars 2010 et le 31 juillet 2025 (le « **Groupe** » et les « **Membres du Groupe** »).

Un règlement a été conclu avec RE/MAX Ontario-Atlantic Canada Inc. dans le cadre de deux recours collectifs devant la Cour fédérale : *Sunderland c. Toronto Regional Real Estate Board et al.* (no de dossier de la Cour fédérale : T-595-21) et *McFall v. Canadian Real Estate Association et al.* (no de dossier de la Cour fédérale : T-119-24) (ensemble, les « **Instances** »).



FOR CLAIMS PROCESSING ONLY	OB	CB	☐ DOC ☐ LC ☐ REV	☐ RED ☐ A ☐ B
----------------------------------	-------------------------	-------------------------	--	---

Si vous faites partie du Groupe et ne souhaitez recevoir aucune indemnité offerte aux Membres du Groupe à l'issue des Instances (notamment dans le cadre d'un règlement ou d'un jugement), vous **DEVEZ** remplir et retourner ce formulaire d'exclusion au plus tard le **22 septembre 2025**.

SI VOUS NE LE FAITES PAS, vous serez lié par l'issue des Instances, y compris tout règlement ou jugement. **VOUS N'AUREZ PAS D'AUTRE OCCASION DE VOUS EXCLURE DES INSTANCES**.

Ce formulaire doit avoir été mis à la poste, le cachet de la poste faisant foi, ou reçu par les avocats du Groupe au plus tard le **22 septembre 2025**.

- ☐ Je crois que **je suis/l'organisation que je représente est** un Membre du Groupe des Instances.
- ☐ Je crois que **je ne suis pas/l'organisation que je représente n'est pas** l'une des personnes et entités exclues des Instances.

En apposant ma signature ci-dessous, je confirme que je comprends qu'en m'excluant des Instances, je **ne pourrai plus** y participer et je **n'aurai pas droit** aux indemnités qui pourraient être offertes au Groupe dans le cadre d'un règlement ou à l'issue d'un procès.

Je, _____ (inscrire votre nom complet en caractères d'imprimerie), **M'EXCLUS DE L'INSTANCE** et je ne souhaite pas participer au recours collectif.

Je souhaite m'exclure du recours collectif pour la ou les raisons suivantes (*facultatif*) :

Je, _____ (inscrire votre nom complet en caractères d'imprimerie), **CERTIFIE** que l'information fournie dans le présent formulaire est complète et véridique.

Signature : _____ Date (mm/dd/yyyy) : _____

Pour que votre exclusion soit valide, vous devez remplir le présent formulaire d'exclusion et le faire parvenir au plus tard le 22 septembre 2025 à l'adresse suivante :

canadarealestateclassaction@veritaglobal.com

Administrateur des avis du recours collectif dans le domaine de l'immobilier au Canada

C.P. 3355

London (Ontario) N6A 4K3

